



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Insuffisance de places de ports de plaisance dans les Pyrénées-Orientales

Question écrite n° 38994

Texte de la question

Mme Catherine Pujol interroge Mme la ministre de la mer sur les ports de plaisance maritime, qui sont constitués de 9 ports sur le littoral catalan. La position géographique privilégiée du territoire et son développement touristique ont permis une augmentation importante de la demande de places de ports de plaisance. Aujourd'hui, la demande est très largement supérieure à l'offre, ce qui génère des délais d'attente en constante augmentation et crée des frustrations légitimes et risque à terme de freiner l'attractivité du territoire pour les plaisanciers maritimes. L'offre globale de places de port de plaisance est aujourd'hui d'environ 8 000 places, en augmentation de 30 % depuis 2014 ce qui se révèle très inférieur à la demande en hausse exponentielle. L'augmentation du nombre de places de ports de plaisance cache cependant d'importants contrastes. Ainsi le port de Saint-Cyprien, principal port de plaisance du territoire, a vu son nombre de places passer de seulement 2 200 à 2 300 entre 2014 à 2017 alors que dans le même temps le port de Le Barcarès a vu son nombre de places disponibles augmenter de 605 à 1 820 sur la même période. Le poids économique des ports de plaisance est considérable dans les Pyrénées-Orientales puisque les dépenses injectées dans l'économie locale sont estimées à 1 130 791 euros en 2017 (source capitaineries 2017 et étude UVPLR). Le nombre d'emplois directs générés par les ports est de 131 dont 72 % d'emplois permanents. Selon la CCI Pyrénées-Orientales, 118 entreprises sont directement liées au nautisme dans le département et produisent un chiffre d'affaires de 84,5 millions d'euros. Ainsi, la notable insuffisance des places de port de plaisance maritime risque à terme de fragiliser le développement économique et l'attractivité touristique des Pyrénées-Orientales. Elle lui demande si elle envisage de mettre en place un plan ambitieux de développement des capacités d'accueil pour la plaisance tout en respectant scrupuleusement les engagements en faveur de la préservation de l'environnement.

Texte de la réponse

La plaisance est un véritable levier de dynamisme, d'attractivité et de développement des territoires littoraux. La transition écologique de ce secteur en expansion est également un enjeu majeur. Les collectivités territoriales s'en sont emparées à commencer par l'Occitanie dont le Plan littoral 2021 inclut la plaisance. Cette politique des territoires s'articule avec la politique publique nationale de planification en mer et sa déclinaison dans les Documents stratégiques de façades (DSF), les documents stratégiques de bassin pour les Outre-mer, et leur plan d'action. Ces documents sont co-construits avec les acteurs territoriaux qui siègent au sein des Conseils stratégiques de façade ou de bassin. Les acteurs de la plaisance y sont représentés ; Le Plan d'action du DSF Méditerranée prend en compte le développement de la plaisance dans ses objectifs sociaux économiques, identifiant les zones pouvant accueillir des mouillages par exemple, qui sont une alternative aux places dans les ports durant la saison. La stratégie relative aux mouillages écologiques est ainsi pilotée par la Direction interrégionale de la mer Méditerranée. Depuis deux ans, les actions du Ministère de la mer pour accompagner les collectivités dans leurs projets de zone de mouillages et d'équipements légers ont été multipliées. Au niveau national et en lien avec les acteurs locaux, le verdissement des infrastructures du nautisme notamment des ports de plaisance a été inscrit dans le plan tourisme « Destination France 2030 » présenté par le Premier

ministre en novembre 2021. Cette mesure financera des projets territoriaux de verdissement jusqu'en 2024 afin d'accompagner la transformation du secteur vers un tourisme durable, ainsi que des projets de modernisation des infrastructures. Il est nécessaire d'optimiser l'accueil des navires de plaisance dans les ports pour faire face à la demande. C'est bien dans le cadre d'une stratégie nationale sur le nautisme et en réponse à l'ambition des gestionnaires de ports et leurs représentants régionaux et nationaux que les ports de plaisance ont été positionnés dans la stratégie nationale Destination France 203.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Pujol](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38994

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : [Mer](#)

Ministère attributaire : [Mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mai 2021](#), page 4173

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2022](#), page 3057